Document généré le 11 oct. 2024 23:55

Cahier de linguistique

La co-occurrence des clitiques en français

Judith McA'Nulty

Numéro 1, 1971

URI : https://id.erudit.org/iderudit/800003ar
DOI : https://doi.org/10.7202/800003ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (imprimé)
1920-1346 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

McA'Nulty, J. (1971). La co-occurrence des clitiques en français. *Cahier de linguistique*, (1), 43–69. https://doi.org/10.7202/800003ar

Tous droits réservés © Les Presses de l'Université du Québec, 1971

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

LA CO-OCCURRENCE DES CLITIQUES EN FRANÇAIS

Dans sa thèse, David Perlmutter[1] propose d'exclure à l'aide d'une contrainte de surface les séquences de clitiques qui ne sont pas grammaticales en français. Une telle méthode permet une grande simplification des opérations au niveau de la composante transformationnelle : les personnels et les pronoms peuvent être placés devant le verbe puisqu'une contrainte de surface rejette les séquences agrammaticales à la sortie.

Le rôle de la contrainte de la surface est double. D'une part, elle élimine les séquences à l'intérieur desquelles les clitiques se présentent dans un ordre qui n'est pas conforme à celui de la langue française, mais sans fournir d'explication à cette sélection[2]. En effet, si l'on peut tenter de justifier la grammaticalité de la séquence *le lui* en invoquant l'ordre des éléments avant la pronominalisation, il demeure très difficile de rendre compte de la position de *en* par rapport à celle de *y*, par exemple. En fait, il n'y a peut-être aucune explication satisfaisante. À notre avis, la seule généralisation qui soit possible à ce niveau consiste à dire que dans

---

1. David Perlmutter, *Deep and Surface Constraints in Syntax*, M. I. T., 1968.

2. L'ordre des clitiques en français peut être représenté comme suit :

me	*le*	*lui*	*y*	*en*
te	*la*	*leur*		
se	*les*			
nous				
vous				

une séquence de clitiques, les personnels (*me*, *te*, *nous*, *vous*) viennent d'abord, les pronoms (*le*, *lui*) ensuite. Dans la mesure où d'une part, aucune explication n'a justifié la position des pronoms clitiques les uns par rapport aux autres et où, d'autre part, toutes les descriptions linguistiques constituent, en quelque sorte, une hypothèse explicative, la solution de Perlmutter semble confirmer le fait que l'ordre des pronoms clitiques est une question de hasard[3].

Cependant, la contrainte de surface détermine également la compatibilité entre clitiques ; à ce niveau, le rôle d'une telle contrainte devient plus délicat. Souvent, le fait d'établir l'exclusion réciproque de deux clitiques ne suffit pas car le choix du complément à pronominaliser n'est pas aléatoire. L'exclusion des séquences *me te* ou *te me*, par exemple, constitue un point de départ ; encore faut-il choisir le bon clitique au moment de l'antéposition si l'on veut rendre compte non seulement de l'agrammaticalité des phrases telles que (1) et (2), mais aussi de la grammaticalité de (3) par rapport à l'agrammaticalité de (4).

(1) * *il te me présente*

(2) * *il me te présente*

(3) * *il me présente à toi*

(4) * *il te présente moi*

Dans ce travail, nous nous proposons d'étudier les contraintes imposées à l'antéposition des clitiques lorsque le choix d'un complément à pronominaliser n'est pas aléatoire, en considérant les contextes où deux compléments qui peuvent être la source de clitiques incompatibles sont en co-occurrence dans une même phrase.

---

3. David Perlmutter, *Deep and Surface Constraints in Syntax*, p. 185.

1. Objets directs et indirects

1.1 L'incompatibilité des deux clitiques personnels

Lorsque deux personnels objets sont en co-occurrence dans la même proposition, l'un étant objet direct, l'autre objet indirect, un seul des deux personnels est antéposé au verbe. Lorsque les deux personnels sont antéposés, la chaîne devient agrammaticale, quel que soit l'ordre dans lequel ils sont placés.

(5) * *il te me livre*

(6) * *il me te livre*

Les phrases (5) et (6) sont agrammaticales quelle que soit la fonction attribuée à chacun des clitiques. L'incompatibilité de deux personnels clitiques est totale. Il en est de même en ce qui concerne le rapport entre un personnel et le réfléchi *se*. Cette incompatibilité force un des "pronoms" à demeurer derrière le verbe, mais le choix de celui qui devra être antéposé n'est pas aléatoire.

(7) S.P. (Structure profonde) *Jean livre moi à toi*

(8) *Jean me livre à toi*

(9) * *Jean te livre moi*

(10) S.P. $Jean_1$ *livre* lui_1 *à moi*

(11) *Jean se livre à moi*

(12) * *Jean me livre* $\left\{\begin{matrix} lui \\ lui\text{-}même \end{matrix}\right\}$

Si l'objet direct est antéposé et si l'objet indirect demeure derrière le verbe, la chaîne est grammaticale. L'inverse n'est pas vrai. Les personnels objets indirects sont

antéposés seulement à la condition qu'il n'y ait pas de personnel objet direct dans la proposition ; l'antéposition de l'objet indirect est obligatoire à cette seule condition.

(13) *je te parle*

(14) * *je parle à toi*

Cette restriction peut être exprimée transformationnellement par l'ordre des règles : une première transformation, obligatoire, fait l'antéposition du personnel ou du *se* (et des autres réfléchis) objets directs. Une seconde transformation également obligatoire, antépose le personnel ou le *se* objet indirect s'il n'y a pas déjà un personnel ou un *se* devant le verbe.

À première vue, la cause de cette incompatibilité peut sembler formelle ; les personnels clitiques et le *se* offrent une seule forme pour représenter deux fonctions et la co-occurrence de deux personnels ou d'un personnel et d'un *se* devant le verbe pourrait constituer une source d'ambiguïté. L'étude d'un second type de co-occurrence oblique à rejeter cette hypothèse.

1.2 L'incompatibilité d'un personnel ou d'un *se* et d'un pronom objet indirect [+ HUM]

La co-occurrence d'un personnel ou d'un *se* et d'un pronom objet indirect dont le référent possède le trait [+ HUM] n'entraînerait aucune ambiguïté quant à la fonction de chacun des clitiques, lui et leur étant toujours objets indirects. Cependant, les chaînes où ces deux types de clitiques sont en co-occurrences sont agrammaticales, quel que soit l'ordre dans lequel les clitiques se présentent.

(15) S.P. *Jean livre toi à l'agent*

(16) * *il te lui livre*

(17) * *il lui te livre*

Le principe qui sous-tend cette incompatibilité est analogue à celui qui a été invoqué plus haut : une contrainte qui exclut les séquences de clitiques suivantes

(18) $* \left\{ \begin{array}{l} me \\ te \\ se \\ nous \\ vous \end{array} \right\} + \left\{ \begin{array}{l} lui \\ leur \end{array} \right\}$

ne constitue pas une explication suffisante puisque seule l'antéposition de l'objet direct produit une chaîne grammaticale.

(19) *Jean te livre à lui*

(20) * *Jean lui livre toi*

L'antéposition du pronom objet indirect n'a lieu que si la proposition ne contient pas de personnel ou de *se* objet direct.

Il est possible de réduire les deux restrictions établies en 1.1. et en 1.2. à une seule, plus générale : lorsqu'une proposition contient à la fois un personnel ou un *se* objet direct et un objet indirect dont le noyau nominal a le trait [+ HUM], que celui-ci soit personnel ou pronom, l'antéposition de l'objet direct est obligatoire et empêche celle de l'objet indirect. Le critère fonctionnel se trouve donc placé au premier plan et l'identité de forme des personnels objets directs et indirects ne peut expliquer à elle seule l'agrammaticalité de la co-occurrence de deux personnels devant le verbe : il s'agit d'un cas particulier d'une contrainte plus générale.

Jusqu'ici, le mode impératif n'a pas été considéré. Dans la mesure où les phrases (21) et (22) sont grammaticales et les phrases (23), (24), (25) et (26) agrammaticales, la contrainte imposée par le personnel objet direct à l'objet indirect se retrouve à l'impératif, mais cette fois les clitiques sont postposés au verbe.

(21) *donne-toi à moi*

(22) *donne-toi à lui*

(23) * *donne-toi me*

(24) * *donne-moi toi*

(25) * *donne-toi lui*

(26) * *donne-lui toi*

Une contrainte analogue existe en portugais et en espagnol. En outre, en portugais, la co-occurrence de deux personnels n'entraînerait aucune ambiguïté car l'objet indirect, qu'il soit personnel ou pronom, précède toujours l'objet direct lorsque les deux ont pris la forme clitique.

En français, une autre contrainte oblige à antéposer d'abord les réfléchis dans la mesure où ceux-ci peuvent subir la transformation passive. Cette nouvelle distinction permet d'appliquer la transformation passive en la soumettant à des conditions qui ne dépendent que du verbe et sont indépendantes de la nature de l'objet.

2. En

Comme les personnels, le pronom *en* peut représenter plus d'une fonction et au moins deux de ces fonctions peuvent être en co-occur-

rence dans une même proposition. Certaines restrictions sont cependant nécessaires pour exclure les séquences où le clitique *en* apparaîtrait lui-même deux fois dans la même proposition.

Toutefois, encore ici, une restriction qui rejetterait toutes les chaînes où le clitique *en* apparaît plus d'une fois serait insuffisante puisqu'elle ne rendrait pas compte de l'agrammaticalité de certaines chaînes comme (28), qui ne contiennent qu'un *en* mais où le mauvais complément a été antéposé.

(27) *j'ai parlé de l'horreur des incendies*

(28) * *j'en ai parlé de l'horreur*

(29) *j'en ai parlé*

2.1 Les compléments pronominalisés avec *en*

Dans la majorité des cas, le pronom *en* représente un complément qui était précédé de la préposition *de* avant la pronominalisation, quelle que soit la fonction de ce complément dans la phrase

(30) *je connais l'auteur de ce livre* (compl. déterminatif)
[+ DEF] (défini)

(31) *j'en connais l'auteur*

(32) *il veut du vin* (objet direct)
[+ SUBS] (substantiel)

(33) *il en veut*

(34) *je reviens de Boston* (origine)
[+ DEF]

(35) *j'en reviens*

(36) *il parle de philosophie* (objet de référence)
[+ SUBS]

(37) *il en parle*

Tous les syntagmes nominaux susceptibles d'être pronominalisés ont un noyau nominal qui possède soit le trait [+ SUBS], soit le trait [+ DEF]. Pourtant, certains objets directs, les syntagmes nominaux indéfinis, peuvent prendre la forme clitique *en* sans avoir été précédés, semble-t-il, de la préposition *de* avant la pronominalisation et sans que leur noyau nominal possède le trait [+ SUBS] ou le trait [+ DEF].

(38) *je veux une pomme*

(39) *j'en veux une*

Cette irrégulairté peut être expliquée soit en supposant que le quantificateur permet une structure sans *de* ou provoque l'élision de la préposition, soit en postulant un *de* dans la structure profonde de tous les syntagmes nominaux partitifs en plus des traits [+ SUBS] et [+ DEF]. Nous présenterons des faits qui prouveront que c'est la seconde hypothèse qui doit être retenue et, à partir de nos conclusions, nous étudierons le comportement du complément partitif par rapport aux autres compléments qui peuvent être représentés par le clitique *en*.

La première hypothèse a plusieurs inconvénients. En effet, s'il est possible d'établir un lien entre certains types de quantificateurs et l'impossibilité de voir apparaître un nom de mesure devant la préposition *de*, l'analyse des différents types de quantificateurs est peu révélatrice lorsqu'il s'agit de justifier la présence ou l'absence de la préposition. En donnant au quantificateur le trait [DÉNOMBRABLE] , on arrive à isoler les quantificateurs qui sont toujours suivis de *de*, *(beaucoup, peu)* mais non à expliquer pourquoi les autres quantificateurs [- DÉNOMBRABLE] sont tantôt suivis de *de*, tantôt suivis directement du nom.

Par contre, la présence de l'article défini derrière le quantificateur plutôt que devant celui-ci laisse supposer qu'il y a deux syntagmes nominaux dans la structure profonde des compléments partitifs, l'article défini marquant le début d'un nouveau syntagme nominal qui peut lui-même contenir un quantificateur.

(40) *il connaît plusieurs des hommes qui sont venus hier* [de + les]

(41) *il connaît deux des trois hommes qui sont venus hier*

Dans le cas des compléments partitifs où la préposition est absente en structure de surface, une structure à syntagmes nominaux multiples peut être postulée en raison de la présence de *de* dans la structure de surface de certaines constructions partitives.

a) l'interrogation et la mise en relief[4]

(42) *Combien de pommes voulez-vous ? J'en veux deux*

(43) *Des pommes, j'en veux deux*

b) le français populaire

(44) *j'en veux deux, de pommes*[5]

De plus, tous les quantificateurs, peuvent être suivis de *de*, à l'exception de *différents*, *divers* et *maints*.

---

4. En ce qui concerne les partitifs, la mise en relief est sans doute une forme atténuée ou un résidu de la forme interrogative.

5. En position complément, le nom n'est pas précédé de l'article. Sa présence dans la phrase (43) est probablement due à la mise en relief et à l'établissement de la référence impliquée par cette opération.

(45) * *différents des invités se sont éclipsés*

(46) * *je suis venu maintes des fois*

(47) * *diverses des personnes l'ont trouvé ennuyeux*

Ces quantificateurs sont précisément les seuls qui empêchent le syntagme nominal qu'ils introduisent d'être pronominalisé, quelle que soit sa fonction, et tiennent peut-être davantage de la catégorie adjectivale que de la catégorie des quantificateurs, bien qu'ils puissent être placés devant un nom sans être eux-mêmes précédés de l'article.

Si les constructions partitives ont des structures à deux syntagmes nominaux, la pronominalisation consiste à élider le second alors que le premier demeure derrière le verbe ; la particule *unes* qui est derrière le verbe après la pronominalisation d'un complément partitif précédé du quantificateur *quelques* témoigne de la présence d'un nom dans la structure profonde du syntagme dominant puisqu'elle ne forme pas un paradigme avec le quantificateur.

(48) *je veux* { *une* / *deux* / *plusieurs* / *quelques-unes* } N_1 *de pommes*

(49) *j'en veux* { *une* / *deux* / *plusieurs* / *quelques* } *-unes*

Cependant, le problème se pose à nouveau devant les syntagmes nominaux qui contiennent à la fois un quantificateur et un nom de mesure, ce dernier pouvant faire partie du résidu de la pronominalisation.

(50) *je veux une livre de beurre*

(51) *j'en veux une livre*

Si ce nom de mesure fait partie du syntagme nominal dominant et en constitue le noyau, il peut être rapproché de la particule *unes* et former un paradigme avec celle-ci.

(52) *j'en veux* { *deux* / *quelques* / *plusieurs* / *un* } { *livres* / *-uns* / *douzaines* / *morceau* }

Nous défendrons la position contraire en postulant que *-unes* et les noms de mesure tels que *livre*, *douzaine*, *morceau* ne forment pas un paradigme. Il découle de cette hypothèse la présence en structure profonde d'un nouveau syntagme nominal dont nous tenterons de vérifier l'existence afin de montrer qu'un complément partitif est dominé par un syntagme qui ne subit jamais la pronominalisation, alors que les syntagmes dominés, qui constituent le complément partitif, ont un noyau nominal qui possède le trait [+ SUBS] ou le trait [+ DEF] et peuvent être pronominalisés.

En supposant que le nom de mesure fait partie du syntagme nominal dominant, on suppose également qu'un nom qui ne possède ni le trait [+ SUBS] ni le trait [+ DEF] peut subir la pronominalisation, à moins qu'on ne considère que dans les phrases du type de (55), seul le complément précédé de *de* a été pronominalisé et que le nom de mesure a été soumis à une règle d'élision optionnelle.

(53) *je veux un bol de soupe*

(54) *j'en veux un bol*

(55) *j'en veux un*

Une telle explication est artificielle puisque (54) et (55) répondent, en fait, à deux questions différentes, la première portant sur le substantiel, la seconde sur le nom de mesure.

(56) *quelle quantité de soupe voulez-vous ?*

(57) *combien de bols de soupe voulez-vous ?*

Elle ne rend pas compte de la présence de *-unes* dans les phrases où le nom de mesure est précédé de l'article défini alors que jusqu'ici, rien n'a laissé supposer qu'à part la présence de l'article défini, la structure profonde du partitif qui isole une partie d'un syntagme nominal défini et celle du partitif qui choisit une partie d'un ensemble considéré comme substantiel étaient différentes.

(58) *je veux quelques-unes des livres de pommes*

De plus, elle rencontre les mêmes objections qui nous ont poussé à postuler la présence d'un *de* dans la structure profonde d'une phrase telle que (38), à savoir, la présence de la préposition dans les constructions interrogatives et en français populaire.

a) constructions interrogatives

(59) *combien <u>de</u> bols <u>de</u> soupe voulez-vous ?*

b) français populaire

(60) *j'en veux deux, <u>de</u> bols <u>de</u> soupe*

La structure profonde que nous proposons contient le noeud UNITÉ et un *de* devant tous les autres noms.

(60)

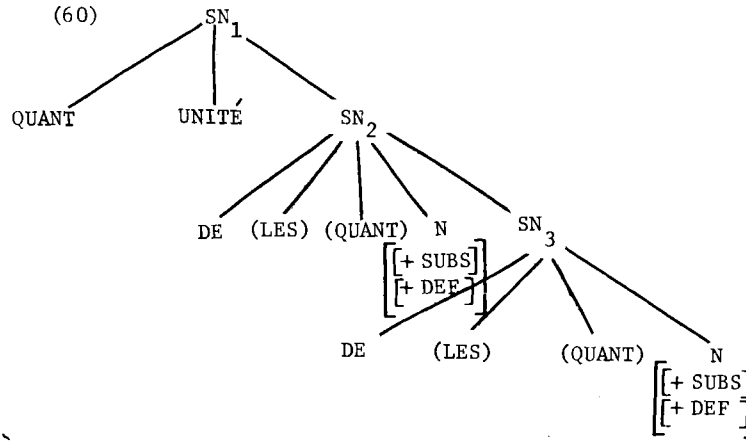

À notre avis, la structure à trois syntagmes nominaux doit être retenue. Elle suppose une préposition devant tous les syntagmes nominaux sauf le premier, c'est-à-dire une préposition devant tous les compléments partitifs. Cette caractéristique permet de reprendre la distinction entre les syntagmes nominaux partitifs et les syntagmes nominaux proprement indéfinis, qui ne sont pas partitifs. S'il est intégré au modèle, le noeud UNITE marquera le partitif ; sinon, la préposition servira à reconnaître le partitif, cette information n'étant pas donnée par le quantificateur qui peut précéder soit un indéfini, soit un partitif.

Soit la phrase (61), qui permet deux interprétations :

(61) *il est venu* { *un* / *deux* / *quelques* } *homme* / *hommes* / *hommes*

La première interprétation, l'interprétation partitive, suppose que le quantificateur a une valeur numérale et permet au complément d'être pronominalisé avec *en* ; la seconde interprétation,

que nous avons appelés "proprement indéfinie", interdit toute pronominalisation avec *en* puisque le nom qui est précédé du quantificateur n'est pas tiré d'un tout auquel il fait référence. L'interprétation de (61) où le quantificateur possède le trait [+ INDEF] est différente de celle de la phrase (62) dont on a pronominalisé le complément (ce qui implique qu'on a donné une valeur numérale au quantificateur).

(62) *il en est venu un*

Notre hypothèse permet d'engendrer les deux interprétations à l'aide de deux structures profondes différentes.

Le partitif aura une structure profonde qui, grossièrement simplifiée, correspond à (63).

(63)

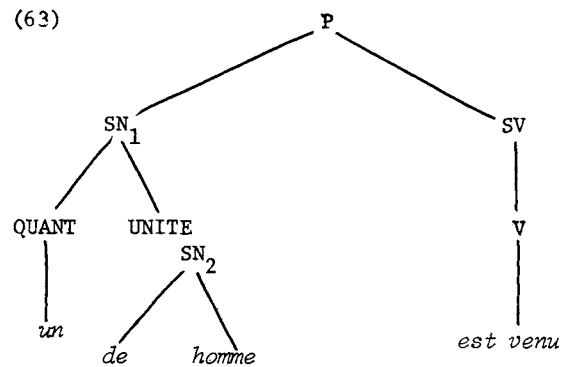

Cette structure permettra la pronominalisation avec *en* lorsqu'elle aura subi l'extraposition.

(64)

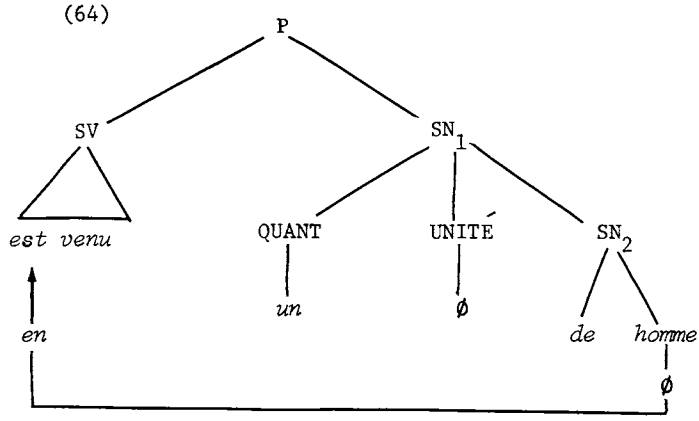

L'absence du noeud UNITÉ servira à identifier les quantificateurs qui sont toujours directement suivis de la préposition (*beaucoup*, *peu*). L'interrogation pourra porter sur SN_2 ou sur un des syntagmes nominaux qu'il domine, mais jamais sur SN_1, ce qui exclut les interrogations du type de (65) et de (66) tout en permettant aux interrogations de porter sur le nom de mesure, comme dans la phrase (67).

(65) * { *combien* / *quelle quantité* } *de beaucoup de pommes voulez-vous ?*

(66) * *combien d'unités de livres de pommes voulez-vous ?*

(67) *combien de livres de pommes voulez-vous ?*

Dans la structure du syntagme nominal proprement indéfini, le quantificateur est toujours directement suivi du nom, et le nom n'est pas pronominalisé.

(68)

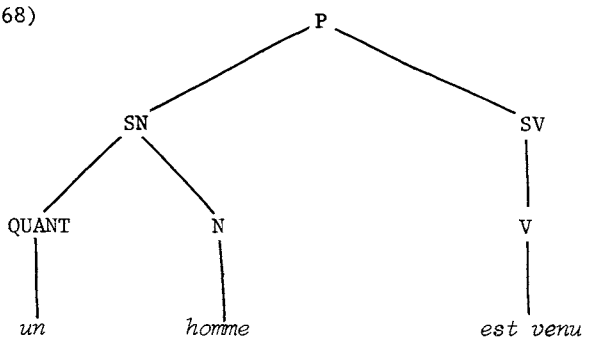

L'hypothèse des trois syntagmes nominaux permet en outre de conserver la généralisation selon laquelle le noyau nominal d'un syntagme qui subit la pronominalisation possède le trait [+ SUBS] ou le trait [+ DEF].

Elle implique également que les syntagmes qui sont pronominalisés ne sont pas directement dominés par le syntagme verbal et, à cet égard, établit un lien entre les compléments partitifs et déterminatifs dont la pertinence sera confirmée par les restrictions imposées à la co-occurrence des clitiques.

2.2. La pronominalisation avec *en*

En supposant que la structure du complément partitif proposée en 2.1. est exacte, les compléments qui se pronominalisent avec *en* sont de deux types : les compléments qui ne sont pas directement dominés par le syntagme verbal (partitifs et déterminatifs) et les compléments qui sont directement dominés par le syntagme verbal (origine, objet de référence, objet indirect). Afin de connaître les règles qui permettent de choisir un complément et de le représenter par le clitique *en*, il faut voir quels sont les compléments qui sont compatibles dans une phrase avant la pronominalisation.

Puisque deux compléments précédés de *de* et régis par le verbe ne sont jamais en co-occurrence dans une même proposition deux types de combinaisons restent possibles : d'une part, celle de deux compléments qui ne dépendent pas directement du syntagme verbal, et, d'autre part, celle d'un complément qui dépend directement du syntagme verbal et d'un complément qui n'en dépend pas.

2.2.1. Compléments partitifs et déterminatifs

Les quatre combinaisons possibles (deux compléments partitifs, deux compléments déterminatifs, un déterminatif et un partitif, un partitif et un déterminatif) peuvent répondre aux conditions imposées à toute pronominalisation, à savoir que leur noyau nominal possède soit le trait [+ SUBS], soit le trait [+ DEF]. Nous limiterons notre étude aux phrases qui sont susceptibles de contenir deux *en*, si bien que chacun des compléments doit être précédé de la préposition *de*.

a) deux compléments partitifs

(69) *je veux une douzaine d'oeufs*
[+ SUBS] [+ SUBS]

(70) *j'en veux une*

(71) *j'en veux une douzaine*

Dans le cas de deux compléments partitifs, l'un ou l'autre des compléments peut être pronominalisé.

b) deux compléments déterminatifs

(72) *j'admire la couleur du bois de ce meuble*

(73) *j'en admire la couleur*

(74) *j'en admire la couleur du bois*

La pronominalisation de l'un ou l'autre des compléments produit une chaîne grammaticale.

c) un complément déterminatif et un complément partitif

(75) *j'ai la clé d'un des tiroirs*

(76) **j'en ai la clé*

(77) **j'en ai la clé d'un*

Dans les phrases où un complément déterminatif est suivi d'un complément partitif, la pronominalisation de l'un ou de l'autre des deux compléments semble impossible en raison d'une restriction que nous n'avons pas invoquée jusqu'ici : l'impossibilité de pronominaliser un syntagme qui contient un partitif lorsque celui-ci est dominé par un nom qui possède le trait [+ DEF][6].

d) un complément partitif et un complément déterminatif

(78) *je connais un des auteurs de ce livre*

(79) *j'en connais un*

(80) *j'en connais un des auteurs*

Chacun des deux compléments peut être pronominalisé.

---

6. Voir aussi les exemples suivants :

a) *j'admire la beauté de la couverture d'un des livres*
b) *j'en admire la beauté*
c) **j'en admire la beauté de la couverture*
d) *j'en admire la beauté de la couverture d'un*

La phrase e) par contre, où une inversion place le nom [+ DEF] derrière le partitif, est plus acceptable que c) ou d).

e) ? *j'en ai d'un la clef*

Lorsque la pronominalisation n'est pas restreinte par les traits qui caractérisent les noms, le choix du complément à pronominaliser est aléatoire.

2.2.2. Un complément régi par le verbe et un complément déterminatif ou partitif

Dans certains cas, la co-occurrence de ces deux types de compléments est admise par la langue.

(81) *je parle de l'auteur de ce livre*

(82) *je parle d'un de ces livres*

(83) *je reviens du quartier pauvre de cette ville*

(84) *je reviens d'un des musées...*

Lorsque les compléments partitifs et déterminatifs ne sont pas dominés par un syntagme prépositionnel régi par le verbe, ils peuvent subir la pronominalisation avec *en*.

(85) *je connais l'auteur de ce livre*
(86) *j'en connais l'auteur*

(87) *j'ai lu un de ces livres*
(88) *j'en ai lu un*

(89) *j'aime le quartier pauvre de cette ville*
(90) *j'en aime le quartier pauvre*

(91) *j'ai visité un des musées*
(92) *j'en ai visité un*

D'autre part, un complément régi par le verbe peut être pronominalisé.

(93) *je parle de mathématiques*
(94) *j'en parle*

(95) *j'arrive du Canada*
(96) *j'en arrive*

Une phrase qui contient à la fois un complément régi par le verbe et un complément du nom, partitif ou déterminatif, ne peut pronominaliser que le complément régi par le verbe.

(97) *je parle de l'auteur de ce livre*
(98) *j'en parle*
(99) **j'en parle de l'auteur*

(100) *je parle d'un de ces auteurs*
(101) *j'en parle*
(102) **j'en parle d'un*

(103) *je reviens du quartier pauvre de cette ville*
(104) *j'en reviens*
(105) **j'en reviens du quartier pauvre*

Le *en* des phrases (99) et (105) doit être interprété comme une reprise du complément régi par le verbe, sinon ces chaînes sont agrammaticales. Le même phénomène se reproduit quel que soit le nombre des compléments qui entrent en jeu.

(106) *je reviens d'un des musées du quartier pauvre de la ville*

(107) *j'en reviens*

(108) **j'en reviens d'un*

(109) **j'en reviens d'un des musées*

(110) *j'en reviens d'un des musées du quartier pauvre*

Par conséquent, lorsqu'un complément régi par le verbe est en co-occurrence avec un ou plusieurs compléments qui ne le sont pas — chacun de ces compléments possédant les caractéristiques qui lui permettent d'être pronominalisé avec *en* — la fonction régi par le verbe est prioritaire.

3. Y

3.1. Le redoublement de *y*

Tout comme le pronom *en*, *y* peut représenter plus d'une fonction. Il est tantôt objet indirect, tantôt complément de lieu.

(111) *Paul pense à ses étude* (objet indirect)
(112) *Paul y pense*

(113) *Paul va à Paris* (complément de lieu régi par le verbe)
(114) *Paul y va*

(115) *Paul étudie à Paris* (complément de lieu non régi par le verbe)
(116) *Paul y étudie*

Si deux compléments susceptibles d'être pronominalisés avec *y* sont en co-occurrence dans la même phrase, le choix de celui qui subit la pronominalisation n'est pas aléatoire.

(117) *je m'intéresse déjà à mon travail dans l'autobus*

(118) *je m'y intéresse déjà dans l'autobus à mon travail*

(119) **je m'y déjà intéresse à mon travail dans l'autobus*

La phrase (119) est grammaticale seulement dans le cas où *y* est interprété comme une répétition de l'objet indirect,c'est pourquoi l'objet indirect peut être considéré comme prioritaire dans la pronominalisation avec *y*. Ce complément est nécessairement régi par le verbe et le complément qu'il contraint est un complément de lieu qui n'est pas régi par le verbe.

Le complément de lieu régi par le verbe n'est jamais en co-occurrence avec un objet indirect, si bien qu'on peut reformuler la contrainte imposée par l'objet indirect au complément de lieu en termes de rection verbale, en soulignant que la contrainte imposée par le complément de lieu régi par le verbe n'est jamais actualisée.

(120)

syntagme contraignant compléments régis par le verbe	syntagme contraint complément sans rection verbale
lieu objet indirect	lieu

La restriction se lirait alors comme suit : lorsque deux compléments susceptibles d'être représentés par le clitique *y* sont en co-occurrence dans une même phrase, seul le complément régi par le verbe peut prendre la forme clitique.

3.2. Y et les pronoms *lui* et *leur*

Nous nous proposons de montrer que l'incompatibilité des pronoms *y* et *lui* relève d'une restriction plus générale qui doit être rapprochée de la contrainte sur le redoublement de *y*.

Si on accepte *cela* et *là* comme étant respectivement les formes pronominales non clitiques de l'objet indirect [- HUM] et du complément de lieu, on peut établir une restriction qui mette au même plan l'agrammaticalité des séquences de deux *y* et des séquences d'un pronom objet indirect [+HUM] et d'un *y*.

(121) *c'est là que j'y pense*
aux mathématiques

(122) * *c'est à cela que j'y pense*
à Paris

(123) *c'est là que je lui parle*
à Paul

(124) * *c'est à lui que j'y parle*
dans la cour

Parralèlement, on peut comparer les phrases qui contiennent un pronom objet indirect [+ HUM] à celles qui contiennent un personnel objet indirect.

(125) *c'est là que je lui ai remis le livre*
(126) * *c'est à lui que l'y ai remis le livre*

(127) *c'est là que je t'ai remis le livre*
(128) * *c'est à toi que j'y ai remis le livre*

Dans tous les cas, l'objet indirect conserve la priorité. La restriction peut donc être étendue à tous les objets indirects et formulée comme suit : lorsqu'un objet indirect et un complément de lieu sont en co-occurrence dans la même phrase, seul l'objet indirect peut prendre la forme clitique.

4. Conclusions générales

L'étude des clitiques a révélé différents types de restrictions et nous avons suggéré quelques hypothèses afin d'expliquer ces restrictions, mais d'un problème à l'autre, les critères sont très variés et ce n'est qu'en réunissant tous les problèmes dans une étude globale des restrictions où le lien entre celles-ci peut être solidement établi, que les restrictions dégagées dans une étude partielle apparaissent sous un nouveau jour qui révèle leurs caractéristiques communes.

L'antéposition de l'objet, nous l'avons vu, impose une contrainte à l'antéposition de l'objet indirect. L'étude des structures profondes des phrases qui contiennent un personnel objet direct et un objet indirect laisse supposer que les restrictions qui concernent l'antéposition ont, en quelque sorte, une direction.

(129)

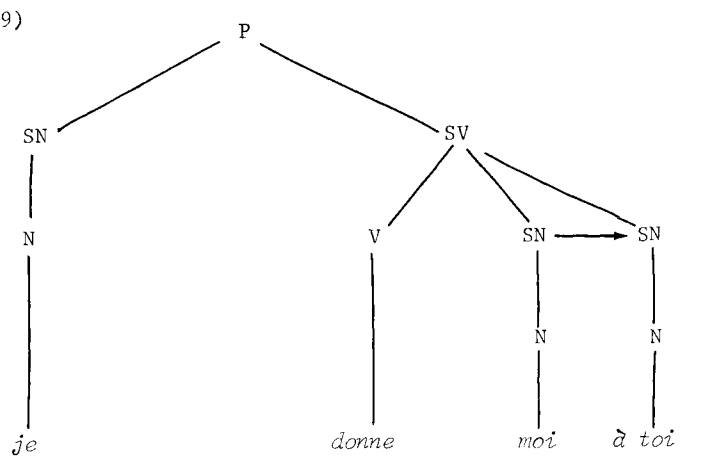

Dans ce cas, la restriction s'exerce de gauche à droite ; le complément qui impose la restriction, l'objet direct, est plus près du verbe que celui qui la subit.

D'autre part, nous avons montré que la restriction imposée par les pronoms objets indirects *lui*, *leur* à l'antéposition du pronom *y* se réduisait en fait à une contrainte exercée par un objet indirect à l'égard d'un complément de lieu qui n'est pas régi par le verbe.

(130)

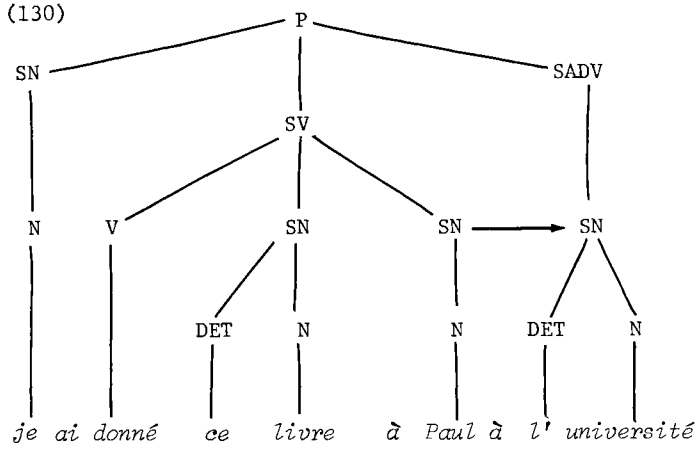

De nouveau, la contrainte s'exerce de gauche à droite, que l'on considère que le complément de lieu fait ou non partie du syntagme verbal. La comparaison des deux restrictions laisse supposer que la direction des restrictions correspond à un éloignement du verbe.

Cependant, la restriction imposée par l'objet indirect au complément déterminatif contredit cette hypothèse.

(131)

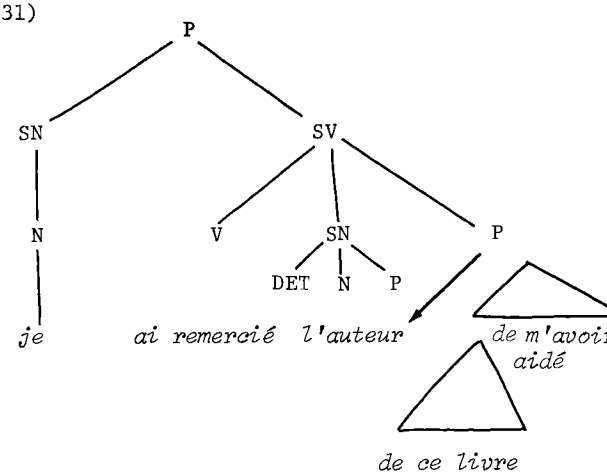

La pronominalisation de cette phrase

(132) *j'en ai remercié l'auteur de ce livre*

(133) * *j'en ai remercié l'auteur de m'avoir aidé*

oblige à reconsidérer le phénomène de la direction des restrictions d'un autre point de vue et à envisager la direction qui va du haut vers le bas de l'arbre et, plus précisément, la priorité d'un complément qui est directement dominé par le syntagme verbal.

La combinaison des deux directions révèle deux constantes :

a) tous les syntagmes qui exercent des contraintes sont régis par le verbe et, par conséquent, directement dominés par le syntagme verbal

b) lorsque le syntagme contraignant et le syntagme contraint sont tous deux régis par le verbe, la contrainte est imposée par le syntagme qui est le plus près du verbe.

La première règle explique que les compléments qui ne sont pas régis par le verbe n'imposent jamais de contraintes. D'autre part, elle rend compte du caractère aléatoire du choix de la pronominalisation et de l'antéposition d'un complément à l'intérieur des phrases qui contiennent deux compléments partitifs, ou encore deux compléments déterminatifs (ces deux types de compléments n'étant jamais eux-mêmes directement dominés par le syntagme verbal).

(132)

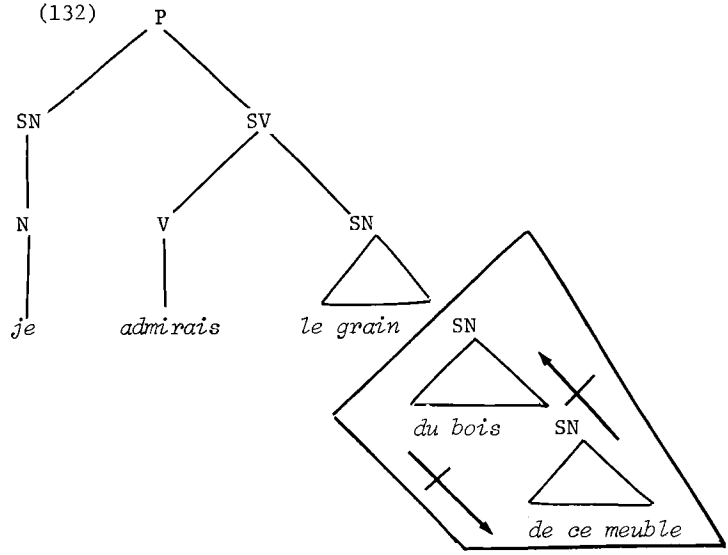

Ces lois directionnelles constituent un des phénomènes qui sous-tendent les règles d'élision, que Ross illustrait par l'expression *"never upwards, never backwards"*.

Judith McA'Nulty